



**IRENEE - Institut de recherches sur l'évolution de la
Nation et de l'Etat**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IRENEE - Institut de recherches sur l'évolution de la Nation et de l'Etat. 2012, Université de Lorraine. hceres-02030197

HAL Id: hceres-02030197

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030197>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation Et
de l'État

IRENEE

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Lorraine



Janvier 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



| Unité

Nom de l'unité :	Institut de Recherches sur l'Evolution de la Nation Et de l'Etat
Acronyme de l'unité :	IRÉNEÉ
Label demandé :	EA
N° actuel :	3961
Nom du directeur (2009-2012) :	M. Stéphane PIERRE-CAPS
Nom du porteur de projet (2013-2017) :	M. Stéphane PIERRE-CAPS

| Membres du comité d'experts

Président :	M. Gilles COTTEREAU, Le Mans
Experts :	M. Yves LUCHAIRE, Aix-en-Provence
	M ^{me} Wanda MASTOR, Toulouse
	M ^{me} Fabienne PERALDI-LENEUF, Lille
	M. Hubert PERES, Montpellier

| Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Mathieu PETRISSANS, Université de Lorraine

M. Philippe BURG, Université de Lorraine

Rapport

1 • Introduction

Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le mercredi 18 janvier 2012. Les membres du comité d'experts sont arrivés la veille, ce qui leur a permis d'échanger en présence du délégué scientifique représentant l'AERES. Ils disposaient chacun, soit d'une version papier, soit d'une version électronique des documents pertinents diffusés au préalable.

L'accueil du comité a été organisé par le directeur d'IRENEE, secondé par des membres de son unité. Le doyen de la faculté était présent à l'accueil en même temps que la délégation de l'équipe. Les représentants de la tutelle ont été, compte tenu des opérations de fusion en cours, les deux vice-présidents des conseils scientifiques des deux sites initiaux de Metz et Nancy en situation de transition, respectivement MM. Mathieu Petrisans (Nancy) et Philippe Burg (Metz). Les rencontres se sont déroulées dans les locaux de la faculté de droit de l'université de Lorraine, à Nancy, de 8h 30 à 14h 00.

La première phase des auditions (8h45-13h) a été consacrée aux présentations faites par les membres d'une délégation d'IRENEE, aux questions des membres du comité, aux réponses y relatives et au dialogue entre les membres du comité et ceux de l'unité, représentée par le directeur et le directeur adjoint, les porteurs de projets responsables d'un « pôle » (appelé plus loin dans ce rapport « projet ») - sauf le pôle en science politique -, les responsables d'une action particulière transversale (liens internationaux, suivi des doctorants ou veille de recherche).

Dans la deuxième phase (13h-13h30) des échanges ont eu lieu avec les deux vice-présidents qui ont répondu avec un grand souci de transparence, en revendiquant clairement des choix institutionnels relevant des compétences de leur université et en soulignant le caractère exceptionnel de leur situation en cette fin de période de fusion des établissements.

Durant la troisième phase (13h30-14h), le comité d'experts s'est entretenu avec une délégation d'une dizaine de jeunes chercheurs dans des situations variées, tous en cours de thèse.

Les membres du comité ont ensuite échangé sur place à huis clos de 14h30 à 16 heures 30.

Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Il convient de conserver à l'esprit la situation tout à fait exceptionnelle de l'institution visitée. Au moment de la visite, l'université de Lorraine est en pleine mutation en mettant en œuvre, après les décisions prises par les conseils, le décret qui fusionne en un seul établissement public, dit université de Lorraine, plusieurs universités préexistantes situées soit à Metz (université Paul Verlaine de Metz) soit à Nancy (universités Nancy 1, Nancy 2 et un institut polytechnique, INPL). Le nouvel établissement public a le statut de grand établissement et non pas d'université (D 2011-1169 du 22-09-2011). Tous ses organes n'étaient pas encore renouvelés au moment de la visite.

L'unité IRENEE - laboratoire lorrain de droit public et de science politique - est le résultat d'une fusion partielle, celle de deux équipes ayant chacune le statut d'équipe d'accueil : d'une part, IRENEE (EA 3961) de l'université de Nancy 2, d'autre part, ID2 (EA 1106) de l'université de Metz.

Tout d'abord, l'IRENEE (Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation et de L'État) lui-même né de la fusion en janvier 2005 de deux groupes qui préexistaient à Nancy, était structuré autour de 4 pôles (pôle « droit international » ; pôle « droit public interne » ; pôle « droit européen » ; pôle « science politique ») et développait trois projets fédérant tous les pôles (projet « Diffusion scientifique » ; projet « L'État fragmenté » ; projet « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication »).

Ensuite, l'ID2 (« Institut Droit et économie des Dynamiques en Europe ») avait vocation à regrouper des juristes de droit privé, de droit public et des économistes de l'université de Metz et comprenait 6 groupes de recherches (« Administration, décentralisation, environnement » ; « Droit et procédures comparées et transfrontières et droit franco-allemand » ; « Droit et économie de la santé » ; « Théorie du droit et société » ; « Concurrence, institution et politiques économiques en Europe » ; « Statistiques et applications à la finance et à l'économie »).

L'IRENEE, au sein l'université de Lorraine d'aujourd'hui, est le résultat de la fusion des activités de l'ensemble de l'ancien IRENEE nancéen avec une fraction seulement des juristes de l'équipe ID2 de Metz, celle qui travaillait principalement dans le domaine du droit public - les juristes de droit privé rejoignant, eux, une autre unité, l'Institut François GénY. Cette fusion, qui correspond bien à la situation découlant de la création du nouvel établissement public, avait déjà été envisagée avant que celle-ci ait vocation à se réaliser. Ainsi, certaines opérations avaient été menées conjointement par les unités de Nancy et de Metz (projets « GRALE », Journées Jean Monnet).

À ce jour, l'IRENEE a choisi de se présenter à l'évaluation en tant qu'unité articulée en 5 projets et non pas en unité structurée en équipes internes. Ce choix stratégique est opportun au vu des forces disponibles. Ces 5 projets sont les suivants :

- projet « droit international » ;
- projet « droit public interne » ;
- projet « droit européen » ;
- projet « droit comparé et transfrontière » ;
- projet « science politique ».

Deux thématiques transversales impliquant tous les projets seront aussi développées : « Nations sans État, communautés infra-étatiques et autodétermination » ; « Les lieux du pouvoir ».

Les membres d'IRENEE ont confirmé au cours de la visite du comité que la fusion des équipes de recherche était en marche, indépendamment de la fusion des établissements publics. Des actions et des projets scientifiques communs avaient entraîné des rapprochements progressifs volontaires, que le précédent comité d'experts de l'AERES avait d'ailleurs lui aussi constatés (rapport AERES Nancy, IRENEE, 2008).

IRENEE a vocation désormais à inscrire sa présence dans les locaux de chacun des deux sites (Metz/Nancy) de l'université de Lorraine. La question des locaux soulève des problèmes en passe d'être résolus à Nancy, qui programme des redéploiements en intégrant dans les surfaces mises à la disposition de l'unité des espaces de travail du Centre européen de Nancy. Elle doit être traitée avec soin pour satisfaire les besoins des enseignants-chercheurs et des jeunes chercheurs, tout comme la question du personnel d'accompagnement scientifique qu'il faudrait prévoir sur le site de Metz pour accompagner et réussir la fusion. L'expression de ces besoins devrait remonter jusqu'aux gestionnaires de site qui, à ce jour, n'avaient pas perçu une demande claire et argumentée en ce sens dans le cadre de l'ancienne configuration.

L'action de la nouvelle unité « IRENEE Université de Lorraine » concerne les disciplines juridiques, singulièrement le droit public dans toutes ses facettes (internes, européennes, internationales et droit comparatiste), mais également la science politique. Fondamentalement, le projet de l'unité recomposée s'inscrit dans la continuité des activités de l'IRENEE et de sa réflexion sur l'État, en faisant cependant une vraie place au projet « droit comparé et transfrontière » qui, à l'origine, s'était développé au sein d'ID2 sur le site de Metz.



Equipe de Direction :

Une assemblée générale composée de tous les membres (y compris doctorants et personnels BIATSS-ITRF) de l'unité se réunit au moins une fois par an. Un conseil de laboratoire a été mis en place et a pour fonction de définir la politique scientifique et financière de l'unité (7 à 8 réunions par an). Il est composé du directeur de l'unité, du directeur adjoint, des responsables des pôles, de deux représentants des doctorants, de deux ingénieurs, d'un responsable du suivi des doctorants et d'un responsable des relations internationales. M. Pierré-Caps a été élu directeur de l'équipe et M. Pierre Tifine directeur-adjoint.

Effectifs de l'unité :

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de producteurs du projet **
N1 : Enseignants-chercheurs	IRÉNEÉ = 32 ID2 = 13 (publicistes)	47	34
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
N3 : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	IRÉNEÉ = 1 ID2 = 1 (publicistes)	4	0
N4 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	IRÉNEÉ = 2 ID2 = 0,8 (publicistes)	3	
N5 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
N6 : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
N7 : Doctorants	IRÉNEÉ = 40 ID2 = 10 (publicistes)		
N8 : Thèses soutenues	IRÉNEÉ = 33 ID2 = 2 (publicistes)		
N9 : Nombre d'HDR soutenues	IRÉNEÉ = 1 ID2 = 1 (publicistes)		
N10 : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	IRÉNEÉ = 15 ID2 = 9 (publicistes)	28	
TOTAL N1 à N7	IRÉNEÉ = 75 ID2 = 24,8 (publicistes)	54	34

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité :

L'Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation Et de l'État (IRENEE), unité de l'université de Lorraine, est déjà, avant sa recomposition, bien identifié sur le plan national. La combinaison de la permanence de son thème dominant - « l'évolution contemporaine du phénomène étatique dans sa dimension tant interne qu'externe, appréhendé d'un point de vue juridique et politique » - avec des hypothèses de recherches renouvelées lui permet de conforter cette image.

Dirigé avec dynamisme, l'IRÉNEE est en train de réaliser la confluence de deux groupes de chercheurs de Metz et de Nancy qui avaient déjà décidé de bâtir un avenir ensemble et réalisé des opérations communes. Dans cette période de fusion institutionnelle, les différents projets présentent une certaine hétérogénéité. Les forces vives n'y sont pas équivalentes, les contextes et les modalités de fonctionnement antérieurs non plus. Des ajustements progressifs seront nécessaires et des dispositions ont déjà été prises en ce sens. Le choix de se structurer autour de projets, et non pas autour d'équipes internes distinctes, permet à l'Institut de combiner la solidarité et l'autonomie, en privilégiant la première afin de construire une unité solide.

L'existence de thématiques transversales qui vont permettre le dialogue entre les projets ainsi qu'avec d'autres disciplines, l'adhésion des jeunes enseignants-chercheurs et des doctorants confortent la cohérence du projet de recomposition et l'image positive de l'unité.

Points forts et opportunités :

Le comité d'experts souligne la volonté de cohésion de l'unité, sur un thème de recherche clair, adossée à une très bonne organisation. Elle s'appuie sur la dynamique des jeunes doctorants et des jeunes enseignants-chercheurs.

IRENEE bénéficie de l'extension des réseaux internationaux de coopération issus des anciennes équipes, qui s'avèrent complémentaires.

Points à améliorer et risques :

Le taux de « producteurs », insuffisant, doit faire l'objet d'une amélioration. Il dépend en partie, outre de l'effort des intéressés, d'une politique de l'unité, mais aussi d'arbitrages au sein de l'université de Lorraine.

La taille de certains projets, sauf le droit public interne et peut-être le pôle européen, les laisse vulnérables, à des degrés variables toutefois.

L'hétérogénéité indéniable des projets, confrontée à la question de leur attractivité et de leur convergence, doit être l'objet d'une politique vigilante.

Le risque d'identification d'un projet avec un seul site - risque perçu par les membres de l'équipe et en partie traité - doit faire l'objet d'une attention constante.

La complexité des structures nouvelles de l'unité et la difficulté de maîtriser l'ensemble des paramètres utiles et leur dynamique, notamment lors des premières années de fonctionnement dans le cadre de la fusion, engendre des risques spécifiques à la période.



Recommandations :

Il est important, dans la consolidation d'une équipe lorraine principalement de droit public, de ne pas perdre de vue les liens de proximité avec le droit privé, lui-même restructuré.

L'unité devrait déterminer les critères pour une politique des publications considérées comme représentatives de son niveau.

Elle gagnerait à insérer ou à conforter les membres dynamiques de l'équipe dans les réseaux thématiques nationaux et internationaux afin de pouvoir participer aux appels d'offres des programmes nationaux et internationaux.

IRENEE devra prévoir avec suffisamment d'anticipation le remplacement des personnalités clefs pour que la capacité d'agir dans ces réseaux perdure. Elle devrait disposer d'un tableau de bord permettant à la direction de l'équipe de maîtriser une information fiable, partagée objectivement avec les instances de l'université, sur les moyens humains et matériels mis à sa disposition et sur leur évolution plausible dans le cadre du contrat quinquennal.



3 • Appréciations détaillées

Il est difficile de faire des appréciations détaillées d'une unité qui juxtapose cinq projets. C'est pourquoi, pour ces appréciations détaillées, le rapport renvoie aux appréciations propres aux différents projets. On se contentera donc ici de brèves appréciations pour chacun des items ci-après.

Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Dans la nouvelle configuration de l'université de Lorraine, l'IRENEE est une unité de recherche de droit public et de science politique qui poursuit l'activité de recherche qui était déjà au centre du développement de l'IRENEE (Université de Nancy) dans le contrat précédent : « l'évolution contemporaine du phénomène étatique dans sa dimension tant interne qu'externe, appréhendé d'un point de vue juridique et politique ». L'analyse y est menée au prisme de différentes disciplines : droit international public, droit européen, droit public interne et science politique sur l'évolution de l'État moderne. L'inflexion la plus sensible vient de l'inclusion du pôle « droit comparé et transfrontière » dont l'assise était naguère dans l'université Paul Verlaine de Metz (Ex-ID2, « Institut Droit et économie des Dynamiques en Europe ») ; elle est marquée par l'installation sur deux sites d'une unité unique.

La persistance dans la durée de l'orientation thématique dominante du laboratoire lui permet de conforter son image déjà très présente dans la communauté universitaire française et à l'étranger. Un surcroît de visibilité apporté par la synergie des réseaux naguère divisés peut être raisonnablement attendu, notamment vers le monde germanique et l'Europe orientale.

Les résultats de l'activité de recherche sont globalement convenables si on prend les seuls producteurs (cf. le tableau). Mais ils sont encore très disparates, allant de l'excellence chez certains membres à des niveaux trop faibles chez d'autres. De surcroît, le résultat global est dégradé par l'inclusion dans les membres de l'équipe de très faibles producteurs, voire de purs non-producteurs.

Cette situation, déjà relevée par les deux comités d'experts à Nancy et à Metz en 2008, y était présentée comme un effet mécanique de l'ouverture à tous pour induire un dynamisme de chacun au service des projets de recherche. Cette fois, elle a, outre la même justification, reçu une autre explication de la part du directeur de l'unité et des anciens vice-présidents des universités initiales. Ainsi, les modalités de calcul de la répartition des moyens, tant dans les négociations de l'université avec le ministère que dans les mécanismes de répartition interne au sein de l'université, privilégient la *répartition per capita sans considération de participation réelle à une recherche de qualité*. Aux yeux des vice-présidents des conseils scientifiques qui ont été rencontrés par le comité, des difficultés statutaires seraient de nature à rendre délicate une modification.

Appréciation sur l'intégration de l'unité dans son environnement :

L'unité dispose d'une pratique réelle et de moyens concrets de valorisation. Elle s'opère grâce aux colloques et journées d'études organisés à Nancy ou à Metz, aux publications de sa revue *Civitas Europa* (Bruylant) et de la publication des résultats d'opérations collectives, notamment des projets fédérateurs. Elle se manifeste aussi par la participation à des opérations semblables dans des réseaux à l'étranger, par un partenariat renforcé avec la cour administrative d'appel de Nancy.

L'unité a déposé un dossier dans le cadre d'un appel d'offres ANR à l'initiative de son projet « Science politique ». Le rythme d'une participation par contrat quinquennal à un programme sur appel d'offres de ce type est envisagé. L'usage des conventions CIFRE l'est également. Certes, le champ de compétences de l'unité se prête peu en vérité au financement par les entreprises, mais la volonté de trouver des financements divers est présente, y compris pour des ressources en dehors des budgets publics. L'activité de l'institut permet de cristalliser autour de son budget initial de fonctionnement différentes sources de financements, surtout publics. Globalement, la consolidation des dépenses de fonctionnement (hors salaires) dans les comptes de l'université de Lorraine paraît représenter le triple de la dotation initiale de fonctionnement. Il conviendrait que les responsables de l'unité et ceux de l'université disposent régulièrement d'indications chiffrées partagées sur lesquelles il y aurait consensus.



Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'unité de recherche :

Pour certains membres de l'unité, le rayonnement dépasse d'ores et déjà le cadre de l'université de Lorraine et peut être considéré comme le signe de la capacité à animer une école doctrinale avec les échanges internationaux y relatifs.

L'unité a su retenir l'attention de plusieurs sociétés savantes pour concevoir et organiser des manifestations d'ampleur nationale, voire internationale. Son programme d'université d'été peut être aussi un bon moyen d'assurer et de vérifier son attractivité.

L'unité participe à des échanges internationaux réguliers. Cette collaboration suivie (Canada, Espagne, Italie, Europe orientale et plus au nord Allemagne, Russie) a des effets réels sur la participation à des réseaux de recherche. Il ne se traduit pas cependant par des flux significatifs de doctorants étrangers issus de ces réseaux.

Appréciation sur la gouvernance et la vie de l'unité :

L'organisation de la gouvernance de l'unité est excellente et la grande qualité de la démarche d'auto-évaluation interne, conduite de manière rigoureuse et sans complaisance (analyse des forces, faiblesses et opportunités SWOT), est une marque de la qualité de cette gouvernance efficace.

L'assemblée générale regroupe toutes les personnes intéressées à la vie de l'unité, des membres permanents aux doctorants, tout comme le personnel BIATSS-ITRF. Les axes thématiques sont groupés en 5 projets (*cf. infra*). Le conseil du laboratoire, réuni 7 à 8 fois par an, regroupe le directeur et le directeur adjoint, les 5 directeurs de projets, 2 représentants des doctorants et personnels de l'unité, 1 responsable du suivi des étudiants, 1 responsable des relations internationales.

L'unité est également bien dirigée. Le caractère électif des fonctions de direction et d'animation des projets permet d'asseoir l'autorité sur la confiance. Le « leadership » y est clairement exercé, comme la répartition des responsabilités.

Au moment de la fusion, la représentation des deux établissements initiaux méritait d'être garantie pour assurer la viabilité du projet. Si cette contrainte a vocation à disparaître, l'unité a cependant inscrit dans ses statuts l'obligation de toujours tenir compte de cette situation objective (son installation sur deux sites) en répartissant sur ce critère les fonctions de directeur et directeur-adjoint. Issus de chacun des sites, ils garantiront le dynamisme de l'ensemble unifié.

La décision de remplacer un emploi de maître de conférences par un poste d'ingénieur de recherche est interprétée comme le signe d'une volonté forte de progresser en matière d'organisation et de veille pour la recherche. L'analyse par l'unité de ses besoins en personnel, notamment sur le site de Metz, devra faire l'objet d'un arbitrage prochain dans le cadre de l'université réorganisée.

L'animation scientifique, grâce à la proposition de deux thèmes transversaux, partagés par l'ensemble des projets, est de nature à favoriser la cohésion de l'unité.

L'opération de fusion de trois universités et de INPL est par elle-même une opération de structuration très forte de la recherche en région. Les membres de l'IRÉNEE entendent prendre toute leur place dans les différentes instances du Grand Établissement qui débute.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

L'IRÉNEE a un projet scientifique stratégique conduit avec constance depuis plusieurs années et comprenant des aspects innovants. Sa problématique dans sa formulation actuelle - « l'évolution contemporaine du phénomène étatique dans sa dimension tant interne qu'externe, appréhendé d'un point de vue juridique et politique » - est de nature à rassembler les capacités de recherche des différents projets. Sa pertinence intellectuelle, au regard du droit et de la science politiques contemporains et dans le cadre du quinquennal à venir, ne fait pas de doute.

La politique d'affectation des moyens au sein de l'unité reste centralisée avec quelques éléments objectivés (déplacements garantis, participation à des colloques, etc.) : compte tenu de la taille de l'unité et des modalités de son organisation, la procédure est réaliste. En raison de la phase de fusion en cours de réalisation, une vigilance particulière devra accompagner la consolidation des moyens financiers par site.

En dehors des déclinaisons propres à chaque projet et de la problématique de la recherche commune, l'ensemble de l'équipe a retenu deux thèmes fédérateurs. Le premier thème - « Nations sans État, Communautés infra-étatiques et autodétermination » - représente la continuité dans la réflexion commune ; l'autre représente une prise de risque. Consacré aux « lieux de pouvoir », ce thème qui entend « traduire les bâtiments ou édifices publics où s'exerce le pouvoir par des concepts de droit public ou de science politique » et qui *prima facie* pouvait paraître hétérogène par rapport au projet global, est particulièrement bien perçu par les membres de l'unité et peut laisser espérer des synergies dans l'université de Lorraine, mais aussi ailleurs en France et à l'étranger, y compris dans d'autres domaines scientifiques que le droit.

Appréciation sur l'implication de l'unité dans la formation :

Les membres de l'IRENEE sont impliqués normalement dans les opérations d'enseignement qui sont offertes dans tous les sites de l'université de Lorraine. Ils sont, en outre, pour certains, présents sur d'autres lieux d'enseignement, y compris dans des pays européens proches de l'université de Lorraine.

Les membres de l'unité interviennent dans l'ensemble des cursus (LMD). Certains exercent des responsabilités pédagogiques dans l'encadrement des formations et ce, dans tous les cycles. Dans une certaine mesure - limitée mais non nulle - le découpage des projets contribue au soutien des formations des masters qui doivent demeurer dans l'offre de formation de l'université de Lorraine. Il faudra que chaque projet contribue activement au flux des doctorants. Plus particulièrement, trois master 2 sont rattachés à l'unité et à son équipe pédagogique : master 2 « Droit public », avec deux spécialités « Droit public interne » et « Droit public international » ; master 2 « Métiers du politique » ; master 2 « Droit communautaire ».

La participation des doctorants à la vie de l'unité est exemplaire avec, pour ceux qui ne sont pas salariés dans une activité extérieure, une présence très régulière dans les locaux. La vie collective des jeunes chercheurs sur le site de Nancy est réelle. Le souhait de disposer de plus de moyens matériels sur le site de Metz devrait être pris en considération dans le cadre des nouveaux espaces souhaités, qui devraient être mieux équipés pour la recherche. Manifestement, la fusion des groupes de doctorants est déjà psychologiquement une réalité, qui a ses rites de convivialité partagée. Les critiques des doctorants portent surtout sur l'inadéquation de certaines formations offertes par l'École doctorale et non pas sur la vie de l'unité de recherche et sur les comités de suivi ou le co-encadrement, lié à la mobilité des enseignants-chercheurs.

L'IRENEE prend en charge certaines dépenses spécifiques des doctorants à Nancy ou à Metz qui n'étaient ou ne sont pas tous financés (10 + 2 en contrat doctoral ou ATER ; 17 + 8 en autres financements ; 14 + 8 sans financement) : reprographie, prêt inter bibliothèques, un déplacement annuel... Il conviendrait que l'ensemble des dépenses au bénéfice direct des étudiants doctorants réalisés par l'unité, les UFR, l'École doctorale soit consolidé et porté à leur connaissance.

Le suivi des doctorants de l'équipe (50) est bien assuré. D'abord, il l'est par un de leurs représentants qui figure en tant que tel au conseil de direction de l'unité. En outre, le devenir des docteurs (35 sur la période) des formations des disciplines juridiques politiques économiques et de gestion est observé par une enquête de suivi faite par l'université et dont la dernière édition date de 2011. L'information qui fait état de 85% d'insertion pour Nancy et de 100% pour Metz, manque de fiabilité statistique compte tenu du taux de réponse aux enquêtes ; néanmoins les résultats bruts sont intéressants et ces enquêtes méritent d'être poursuivies.

4 • Analyse projet par projet

Projet 1 : Droit public interne

Nom du responsable : M. Charles VAUTROT-SCHWARZ

Effectifs

Les effectifs seront donnés en ETP (soit 1 enseignant-chercheur à temps plein = 1).

Effectifs en Equivalents Temps Plein	Au 30/06/2011	Au 01/01/2013
ETP d'enseignants-chercheurs	16,5	22
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC	0	0
ETP d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires	0	0
ETP d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires	0	
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0	
ETP de doctorants	18	
TOTAL	34,5	22

• Appréciations détaillées

Le projet « droit public interne » se présente comme une évidence pour une unité de recherche juridique de droit public. Il se justifie d'autant plus que c'est le projet qui réunit le plus d'enseignants-chercheurs : 16 avant la fusion, 22 après cette dernière. Ce chiffre est cependant à relativiser, dans la mesure où 7 enseignants-chercheurs ne mentionnent aucune publication dans leurs fiches individuelles. En revanche, pour ceux qui produisent, les publications trouvent place dans des revues reconnues et portent sur des sujets intéressants. De plus, 8 soutenances de thèses ont eu lieu pendant la période. Le projet est construit, essentiellement, autour des disciplines du droit administratif et du droit constitutionnel.

Les membres de l'unité participant à ce projet ont organisé (aspects matériels et détermination des thématiques de recherche) deux grands congrès de Sociétés savantes du plus haut niveau (celui de l'Association française de droit administratif et celui de l'Association française de droit constitutionnel), ce qui témoigne de la visibilité de l'unité au sein de la communauté nationale, voire internationale, des chercheurs. Des liens ont été tissés avec la cour administrative d'appel de Nancy au travers d'une collaboration renforcée (organisation de conférences et colloques ; mise en place d'une chronique de jurisprudence de la cour publiée à la revue *La semaine juridique*, éd. Administration et collectivités territoriales). Des séminaires internationaux ont été mis en place, notamment avec l'université de la Calabre (Italie). Ils donnent lieu à publication au sein de la revue de l'IRENEE *Civitas Europa*.

Ce projet a axé ses recherches autour de trois thématiques : « droit constitutionnel », « droit administratif » et « finances publiques et fiscalité » :

- Au sein de la thématique « droit constitutionnel », une recherche portant sur « les constitutions passées - généalogie constitutionnelle » va être mise en œuvre. Désireux de sortir des chemins battus de la stricte histoire constitutionnelle, l'IRENEE vise, à travers cette thématique, à « comprendre comment se sont formées les constitutions à partir des grandes traditions fondatrices, quel est leur enracinement historique et, partant, leur évolution ». L'institut, dans le cadre de ce projet, entend déboucher sur la mise en évidence de « généalogies constitutionnelles ». Il prend le parti d'une étude comparée à travers l'analyse de plusieurs constitutions considérées comme « emblématiques » (notamment Tchécoslovaquie 1920, Allemagne 1919, Espagne 1812 et 1931).

Cette démarche est innovante, donc intéressante. Cette recherche peut prendre deux directions : soit la mise en évidence d'une permanence des bases fondatrices malgré les évolutions des textes, voire de la pratique ; soit, au contraire, la mise en évidence d'une croyance en une permanence de ces bases, alors qu'en fait le régime politique a profondément changé, en oubliant, voire en niant ses origines. Quelle qu'en soit la conclusion, cette recherche peut être très instructive sur les évolutions passées, mais davantage encore sur les évolutions futures. Bien conduite, cette étude peut déboucher sur des éléments de prospective constitutionnelle propres à nourrir de nouvelles recherches. La perspective d'un ouvrage théorique fondamental axé sur une problématisation d'ensemble renforce l'intérêt de cette thématique.

- Au sein de la thématique « droit administratif et institutions administratives », le développement central de la recherche portera sur « les mutations du droit administratif » au travers de deux aspects : « Droit administratif, administration et extériorité » et « La police : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives ».

Le premier aspect de cette recherche s'appuie sur trois piliers : le rapprochement des systèmes administratifs des divers États de l'Union européenne, décrit comme une « transnationalisation administrative » ; le rapprochement des méthodes de gestion publique et privée au travers du prisme du mimétisme des méthodes du secteur privé adopté par le secteur public ; le rapprochement de l'administration et du citoyen. Pris séparément, chacun de ces piliers a déjà fait l'objet de recherches. Mais si l'étude projetée parvient à lier étroitement ces trois thèmes, à en montrer les interactions éventuelles, en un mot à les insérer dans une perspective commune, la recherche prend alors une dimension nouvelle. Là encore, la perspective d'un ouvrage théorique fondamental en renforce l'intérêt.

Le second aspect, qui repose sur l'idée de revisiter la notion de police, peut être novatrice à condition d'en rechercher l'utilisation à travers la multiplicité de ses objectifs. En particulier, la mise en évidence des contradictions possibles dans la motivation des décisions (fluidité de la circulation automobile et lutte contre la pollution, protection des espaces non construits et crise du logement, rapidité des procédures et multiplications des études préalables et des contrôles, etc.) et leur mode de résolution sont susceptibles d'apporter une vision nouvelle de la notion de police. La perspective de « visiter l'ensemble des chapitres du droit administratif » apparaît peut être très, voire trop, ambitieuse. Mais si cette recherche aborde seulement les principaux chapitres de ce droit, elle pourra déjà être fort utile. On pourrait également suggérer un lien avec le thème de l'extériorité, en particulier le thème de la « citoyenneté administrative » l'un des aspects du troisième pilier de la thématique précédente.

- Au sein de la thématique « finances publiques et fiscalité », deux lignes de recherches ont été retenues dans ce domaine : la réforme des juridictions financières ; la fiscalité environnementale.

L'idée générale vise à analyser le concept de juridiction financière au regard de la notion plus ancienne de juridiction des comptes alors qu'une réforme s'avère nécessaire. Mais cette réforme est en attente. Le projet vise donc à profiter de cette attente pour « évaluer les besoins de réforme et de constater les insuffisances de la réforme voulue et de faire des propositions ». Il s'agit, par conséquent, d'un projet de facture classique, davantage à caractère prospectif qu'analytique, la réforme étant au point mort.

En revanche, à l'heure où les questions environnementales prennent une importance particulière dans la vie quotidienne comme dans les débats politiques, la seconde recherche s'inscrit dans une actualité brûlante. Si elle vise à déterminer l'efficacité de ce type de fiscalité, ses inconvénients comme ses avantages, elle sera susceptible d'apporter de précieuses informations.

Conclusion :

Avis global sur le projet

Le projet du pôle de droit public interne paraît globalement cohérent et, sous certains de ses aspects, innovant. La perspective de deux ouvrages fondamentaux lui donne une plus grande ampleur.

Points forts et opportunités

Le point fort de ce projet réside dans les intersections qu'il peut engendrer entre les différents thèmes du droit administratif et dans l'aspect original de la recherche en droit constitutionnel. Bien conduite, la recherche sur la fiscalité environnementale pourrait aussi mettre l'institut en bonne position dans ce domaine.

Points à améliorer et risques

Le principal risque de ce projet réside dans un nombre élevé d'enseignants-chercheurs non producteurs (7 sur 22, soit près du tiers de ces derniers).

Recommandations :

Il faudrait inciter les non producteurs à se joindre aux thématiques de recherche.

Projet 2 : Droit international public

Nom du responsable : M. Jean-Denis MOUTON

Effectifs

Les effectifs seront donnés en ETP (soit 1 enseignant-chercheur à temps plein = 1).

Effectifs en Equivalents Temps Plein	Au 30/06/2011	Au 01/01/2013
ETP d'enseignants-chercheurs	5	5
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC	0	0
ETP d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires	0	0
ETP d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires	0	
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0	
ETP de doctorants	15	
TOTAL	20	5

• Appréciations détaillées

Le pôle « Droit international public » est assez réduit. Il comprend dans ses membres permanents 6 personnes physiques, toutes enseignants-chercheurs (2 professeurs, 4 maître de conférences), mais qui comptent pour 5 ETP seulement. Conformément à la politique de l'IRENEE, les individus peuvent en effet participer à plus d'un projet. Dans le cas d'espèce, les deux professeurs déclarent y participer pour la moitié de leur activité de recherche, la partageant avec le projet « Droit européen ». Au cours du contrat écoulé, leurs travaux écrits ont été placés plutôt dans ce dernier projet. Les autres membres, lorsqu'ils sont producteurs, sont le plus souvent également dans une situation de partage des centres d'intérêt. Si on affecte d'un coefficient tiré des thèmes de leurs écrits, il n'y a même pas 5 ETP dans le pôle. À ce jour, tous les membres du groupe ont pour origine le laboratoire de Nancy : aucune arrivée d'un nouveau membre qui serait issu d'un des anciens projets de Metz ne semble programmée. Ce pôle change de responsable.

En plus des membres permanents, le projet a accueilli 15 doctorants dans la période 2008-2011, dont un nombre significatif d'étrangers et plusieurs thèses ont été effectivement soutenues. Le droit dérivé des organisations internationales y a tenu une bonne place.

La fonction de ce groupe, assez restreint, est d'assurer la réalisation du volet droit international du thème de recherche global de l'IRENEE et de maintenir la visibilité et l'attractivité de l'université de Lorraine, héritière ici de l'activité et de la notoriété de Nancy en matière de droit international public.

L'activité scientifique du groupe au cours du quadriennal qui se termine est réelle, mais mesurée. Réelle puisqu'il y a eu pour la majorité des membres du groupe une activité de production d'articles, d'interventions orales diverses en France comme à l'étranger, d'organisation de rencontres et de conférences d'encadrement de thèses. Elle est cependant mesurée. D'une part, les productions scientifiques ne sont pas

également réparties entre les membres du pôle, elles vont de l'abondance à la quasi non production et de l'article clef à la modeste intervention. D'autre part, les niveaux de notoriété des supports de publication sont très disparates, depuis la revue à comité de lecture jusqu'au simple compte rendu d'une action locale. En outre, comme relevé ci-dessus, des membres vraiment actifs n'y ont pas consacré le cœur de leur recherche. Pris dans sa globalité, avec la répartition choisie par ses membres, le groupe a eu, en matière de droit international, une activité normale au plan national, certaines individualités ayant une visibilité plus forte.

La valorisation des recherches est en adéquation avec la taille restreinte du pôle. Elle a pris les voies habituelles des journées d'études et des colloques, mais aussi des universités d'été, des conférences de formation à l'étranger et des publications, soit dans le support créé par l'IRENEE (*Civitas Europa*), soit dans d'autres types de revues et d'ouvrages. Un programme international a été suivi en longue période avec l'université du Québec à Montréal. Bien en phase avec le projet à venir, il pourra constituer un bon vecteur de coopération, de diffusion et d'ouverture. Il y a une collaboration de longue durée avec l'université de la Paix à Verdun.

Parmi les doctorants formés dans l'équipe de recherche et ayant choisi le droit international public, le comité relève une thèse de doctorat préparée et soutenue à Nancy qui a permis à son auteur d'accéder à la maîtrise de conférences dans cette université. De l'avis du directeur actuel du pôle, plusieurs thèses récentes ou en cours sont du meilleur niveau.

Les membres de l'unité participant au projet ont été capables de retenir l'attention de la Société Française pour le Droit International (SFDI), société savante universitaire française de référence en matière de droit international public, en y organisant son colloque annuel de 2012 sur un sujet qui correspond parfaitement au centre d'intérêt de l'IRENEE : l'État dans la mondialisation.

Le projet de recherche pour le quinquennal à venir se propose « d'approfondir... (l) a réflexion sur l'évolution du phénomène étatique, appréhendé à partir du droit international » et pressent comme axes des analyses les questions suivantes : quels États, quel droit ? Les crises d'États qui s'effondrent, l'interdépendance et la souveraineté et finalement, en dépit de la souveraineté, la diversification des catégories d'États justifient cette recherche ; elle entend reprendre aussi l'examen des interactions entre le droit international et le droit constitutionnel.

Ce thème est bien en phase avec l'axe principal de l'unité IRENEE. Il est susceptible de grouper, autour de lui, aussi bien des internationalistes que des spécialistes du droit européen intéressés par le premier thème structurant retenu pour les années à venir au sein de l'IRENEE. Ce thème est déjà très présent chez certains membres du groupe, notamment chez son responsable. Il pourra tirer profit de l'expérience acquise avec les recherches précédentes sur le droit dérivé pour la gouvernance du nouveau projet. Compte tenu du nombre restreint des forces disponibles, il faut une contribution de chacun.

Conclusion :

Avis global sur le projet :

Le traitement par le projet « droit international public » du volet qui lui revient du projet scientifique global de l'IRENEE paraît réaliste. Le projet, même de taille modeste, peut compter sur les moyens de l'IRENEE dans son ensemble.

Points forts et opportunités :

L'unité possède des compétences qui correspondent à ce projet. Si le nombre de personnes uniquement tournées vers le droit international public est faible, la convergence du premier thème fédérateur et du thème propre au projet rend la situation raisonnable. La création de l'université de Lorraine facilite l'accès à des réseaux vers l'Europe du Nord et vers la Russie, de nature à enrichir encore la palette des liens qui ont pu être noués.

Points à améliorer et risques :

Aucun membre actuel du projet ne venant du site de Metz, il conviendra de déterminer une politique de participation afin d'entretenir l'intérêt pour le droit international à un haut niveau auprès des étudiants, de jeunes chercheurs et des enseignants-chercheurs sur le site de Metz.



Pour assurer la réussite de la programmation sur le long terme il faut, compte tenu de la pyramide des âges dans le groupe, que certains membres accroissent leurs activités de recherche et qu'il y ait une vraie focalisation des membres du projet sur le thème retenu en bénéficiant des synergies avec le premier thème fédérateur.

Recommandations :

Il conviendrait de réfléchir, avant l'échéance de 2017, à des pistes pour le renouvellement des responsabilités au sein du pôle à un niveau compatible avec le projet.

Projet 3 : Droit européen

Nom du responsable : M. Yves PETIT

Effectifs

Les effectifs seront donnés en ETP (soit 1 enseignant-chercheur à temps plein = 1).

Effectifs en Equivalents Temps Plein	Au 30/06/2011	Au 01/01/2013
ETP d'enseignants-chercheurs	5	7
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC	0	0
ETP d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires	0	0
ETP d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires	0	
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0	
ETP de doctorants	5	
TOTAL	10	7

• **Appréciations détaillées**

Le projet « Droit européen » comptait jusqu'à présent 5 enseignants chercheurs (2 professeurs et 3 maîtres de conférences) et cinq doctorants ; il en comptera 7, voire 9, pour le prochain quinquennal, ce qui est assez significatif compte tenu des effectifs globaux : il s'enrichit en personnel grâce au rapprochement effectué avec l'I2D.

Plusieurs enseignants-chercheurs (4) appartiennent à d'autres projets, ce qui ne semble pas nuire aux activités de celui-ci, au contraire, car les thèmes scientifiques du projet « Droit européen » sont très orientés vers les relations entre États membres de l'Union et vers la structure de l'Union. Le thème présenté dans le bilan portait en effet sur le « Respect de l'identité nationale dans la construction européenne ». Le projet mentionne « Identité nationale et émergence d'une Fédération plurinationale ». Dans le même esprit, un autre thème est envisagé avec une approche plus matérielle : « Environnement, énergie et développement durable : quels défis pour les souverainetés nationales ? » Il s'agit toujours de se situer, à propos du changement climatique et de l'énergie, dans le cadre du rapport entre souveraineté de l'État et politique de l'Union.

Ces thématiques s'intègrent bien dans le projet global, puisqu'elles se rattachent à l'autonomie constitutionnelle des États, à la subsidiarité et à la place des collectivités territoriales dans l'Union européenne.

En terme de dynamisme scientifique, le projet « Droit européen » est actif, qu'il s'agisse des membres de Nancy ou de Metz : de nombreux colloques, journées d'études et conférences ont été organisés par les uns et les autres, souvent en collaboration avec d'autres universités françaises et étrangères, ou avec la fondation « PANEUROPE », le « Centre Mondial pour la Paix » ou encore la « Maison Robert Schuman ». On relève donc une politique de coopération active, ainsi qu'une réelle ouverture à l'international avec des partenariats établis grâce au réseau du Centre européen universitaire en Bulgarie, en Pologne, en Hongrie, en Russie ou au Canada. Ils se traduisent non seulement par la coorganisation de journées d'études, mais par des enseignements communs.

En ce qui concerne la production scientifique proprement dite, le comité d'experts observe toutefois qu'elle repose surtout sur l'activité développée par quelques personnes, et non sur l'ensemble des membres du projet. Celle-ci est d'ailleurs de très bon niveau global (publications dans des revues de meilleur rang) et donne lieu régulièrement à publication d'ouvrages collectifs chez des éditeurs connus, à la fois à Nancy et à Metz. Les enseignants-chercheurs concernés bénéficient d'une bonne renommée. On peut raisonnablement considérer que le rapprochement confortera cette dynamique. Le projet a annoncé sa participation aux deux projets fédérateurs de l'unité.

Du point de vue pédagogique, le projet « Droit européen » s'appuie sur un master 2 à Nancy, un master 2 délocalisé à Sofia et un master 1 délocalisé à Bucarest. Des cycles de conférences réguliers sont organisés à l'intention des doctorants, ce qui laisse supposer que leur encadrement est satisfaisant. Toutefois, leur nombre reste assez faible (5) et surtout constant depuis plusieurs années.

En somme, la pertinence et l'originalité des recherches sont très satisfaisantes, ainsi que leur qualité et les résultats obtenus. Quantitativement, les travaux le sont aussi, avec la réserve que les publications sont concentrées sur quelques personnes. Les relations socio-économiques contractuelles sont en revanche nombreuses et un véritable atout pour le projet. Une chaire Jean Monnet est d'ailleurs sollicitée.

Conclusion :

Avis global sur le projet :

Un avis très positif est porté sur le projet, au regard des réalisations déjà effectuées lors de l'ancien quadriennal avec un nombre moins important de chercheurs, et sur lesquelles il s'appuie avec raison, et ce, compte tenu de forces nouvelles venant de Metz en droit européen. Le dynamisme du pôle semble assuré et il paraît pouvoir durer.

Points forts et opportunités :

Les points forts sont l'ouverture vers l'extérieur (à l'échelon international) et le réseau de relations et de contacts tissé et entretenu, ainsi que la renommée des chercheurs actifs. Il convient d'y ajouter les nouvelles thématiques autour de l'énergie et de l'environnement.

Points à améliorer et risques

Un risque pourrait résider dans le fait que toute la dynamique ne se concentre entre les mains des mêmes personnes.

Les doctorants « européenistes » n'étant pas présents lors de l'audition, il est difficile de savoir quelle est leur implication réelle et leurs relations avec les responsables du projet.

Recommandations :

Il faudrait à ce projet trouver les moyens d'impliquer les moins (ou non) producteurs différemment dans le pôle, poursuivre les travaux communs avec les autres projets et préciser les relations et l'encadrement des doctorants « européens » (par exemple leur suivi, leur réussite).



Projet 4 : Science politique

Nom du responsable : M. Laurent OLIVIER

Effectifs

Les effectifs seront donnés en ETP (soit 1 enseignant-chercheur à temps plein = 1).

Effectifs en Equivalents Temps Plein	Au 30/06/2011	Au 01/01/2013
ETP d'enseignants-chercheurs	6	6
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC	0	0
ETP d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires	0	0
ETP d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires	0	
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0	
ETP de doctorants	2	
TOTAL	8	6

• **Appréciations détaillées**

Animé par 6 enseignants-chercheurs (1 professeur, 5 maîtres de conférences, dont 1 habilité à diriger des recherches), le pôle de science politique se présente, malgré sa taille réduite, comme un pôle dynamique, dont tous les membres participent de façon substantielle, à des degrés bien sûr divers, à la production scientifique. Il faut souligner l'effort récent pour dépasser le cadre local et s'insérer dans les réseaux internationaux de la science politique. Dans le prolongement de ce renouvellement, il faut également saluer l'apport du projet en termes de financement par l'ANR, par le biais de la participation à un projet sélectionné dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois en Sciences humaines et sociales.

La recherche menée au sein de ce projet repose sur la combinaison bienvenue d'objets classiques de la science politique (partis, syndicats, représentation) et de problématiques novatrices (renouvellement de l'analyse électorale, « webpolitique »). Bien que les membres de l'unité partie prenante du projet cherchent à participer aux projets fédérateurs, leurs préoccupations de recherche paraissent toutefois assez éloignées de la thématique mise en avant par le laboratoire dans son ensemble.

Dans ce contexte, on peut s'étonner de la faible motivation des maîtres de conférences du projet pour préparer l'habilitation à diriger des recherches, en dépit de leur dynamisme. Cette faiblesse retentit probablement sur le nombre très réduit de thèses encadrées. Aucun doctorant en science politique n'était d'ailleurs présent lors de la visite du comité.

Conclusion :

Avis global sur le projet :

L'avis du comité d'experts est positif, sur un projet réduit mais dynamique. L'effort en direction de financements extérieurs et la volonté d'internationalisation de la recherche contribuent significativement au rayonnement de l'ensemble de l'unité.

Points forts et opportunités :

Le comité apprécie l'intéressante capacité à renouveler les thématiques du projet. Ce dernier a bénéficié de l'apport de jeunes maîtres de conférences déployant une forte activité.

Points à améliorer et risques :

La faiblesse conjointe du nombre d'habilités à diriger des recherches et du nombre de doctorants met en question l'avenir du projet et la perpétuation de son dynamisme.

Recommandations :

Il faudrait réfléchir aux moyens d'inciter certains maîtres de conférences à soutenir une habilitation à diriger des recherches. Il faudrait également, sans chercher à accroître de manière artificielle le nombre des doctorants, mettre en place une formation doctorale spécifique.

Projet 5 : Droit comparé et transfrontière

Nom du responsable : M. Hugues RABAULT

Effectifs

Les effectifs seront donnés en ETP (soit 1 enseignant-chercheur à temps plein = 1).

Effectifs en Equivalents Temps Plein	Au 30/06/2011	Au 01/01/2013
ETP d'enseignants-chercheurs	-	6
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC	-	0
ETP d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires	-	0
ETP d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires	-	
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	-	
ETP de doctorants	-	
TOTAL	-	6

• **Appréciations détaillées**

Le pôle de droit comparé répond à une nécessité. La situation géographique de Metz et Nancy, près des frontières allemandes, belges et luxembourgeoises, a conduit un certain nombre d'enseignants-chercheurs à s'intéresser au droit comparé franco-allemand et plus généralement au droit comparé et transfrontière. C'est donc tout naturellement que ce pôle de droit comparé s'est inséré dans l'ancien ID2 de Metz. Avant la fusion, le groupe était composé de 13 membres : 3 professeurs, 4 habilités à diriger des recherches (HDR), 8 maîtres de conférences non HDR. Le bilan de la période 2007-2011 est positif, le rapport dudit groupe mettant en évidence 92 publications (dont 7 livres et monographies, 22 en langue étrangère). Un grand nombre de colloques et de journées d'études ont par ailleurs été organisés, la plupart du temps associant juristes publicistes et privatistes.

Depuis le mois de septembre 2011, le pôle de droit comparé et transfrontière s'est naturellement, en conséquence de la fusion, intégré dans l'IRENEE. Il comporte en l'état actuel des choses 6 enseignants chercheurs. La problématique générale de l'unité (pour mémoire, « l'évolution contemporaine du phénomène étatique dans sa dimension tant interne qu'externe, appréhendé d'un point de vue juridique et politique ») rend tout naturelle, pour ne pas dire indispensable, la présence de comparatistes au sein de l'IRENEE.

C'est tout aussi naturellement que la présence des forces vives de ce pôle se justifie au sein des projets fédérateurs de l'IRENEE : tant celui sur « les nations sans État » que celui sur « les lieux du pouvoir » légitiment une approche comparative. Le pôle « droit comparé et transfrontière » a par ailleurs des projets propres, tels que l'organisation d'un colloque sur le « contentieux des délégations de service public local en France et en Allemagne » et un second sur le « fédéralisme financier ».

Conclusion :

Avis global sur le projet

L'avis global sur le projet est positif, mais plus au vu de l'importance de la démarche comparatiste au sein de tout laboratoire de droit public que de celui des projets du pôle de droit comparé proprement dit. Le choix de faire de ce projet un axe spécifique supposerait de l'ouvrir à d'autres systèmes de droit comparé afin de lui offrir l'ampleur nécessaire. La partie projet, de l'avis du comité d'experts, n'a pas été rédigée de manière très pertinente. Il y est beaucoup question de réflexion doctrinale, de développements sur la méthodologie comparatiste, l'accent étant toujours mis par ailleurs - de manière fort disproportionnée - sur le droit allemand. Mention est trop souvent faite des manifestations passées. Il aurait été préférable d'insister sur les projets du pôle : or, outre leurs aspects trop doctrinaux, les projets (colloques sur le « contentieux des délégations de service public local » et « le fédéralisme financier ») sont finalement peu développés.

Points forts et opportunités

Au sein de l'IRENEE, le droit comparé revêt une dimension indispensable et l'accent mis sur le droit transfrontière est tout à fait pertinent. Ce projet peut compter sur la qualité scientifique de ses membres.

Points à améliorer et risques

Le pôle et, partant, l'unité, qui poursuit des thématiques assez générales, aurait tout intérêt à dépasser le comparatisme franco-allemand : tel qu'il est présenté, le projet paraît scientifiquement trop restreint, et la visite n'a pas permis d'apporter les compléments nécessaires.

Recommandations :

Il faudrait élargir les thématiques en ayant une vision plus ample du droit comparé.

5 • Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2011-2012, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités).

Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des quatre critères définis par l'AERES. Elle a été accompagnée d'une appréciation d'ensemble.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport (et, le cas échéant ses équipes internes) a (ont) obtenu l'appréciation d'ensemble et les notes suivantes :

Appréciation d'ensemble de l'unité Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation Et de l'État

Unité dont la production, le rayonnement et le projet sont très bons. L'organisation et l'animation sont excellentes.

Tableau de notation :

C1 Qualité scientifique et production.	C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	C3 Gouvernance et vie du laboratoire.	C4 Stratégie et projet scientifique.
A	A	A+	A

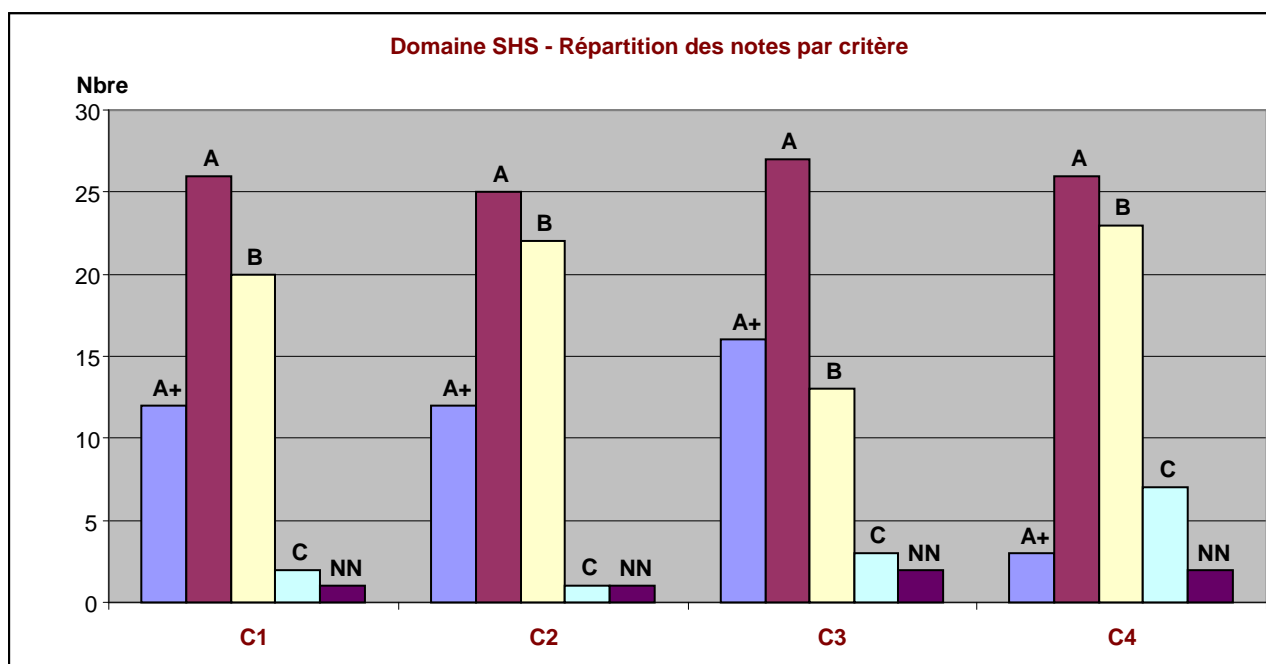
6 • Statistiques par domaines : SHS au 10/05/2012

Notes

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	12	12	16	3
A	26	25	27	26
B	20	22	13	23
C	2	1	3	7
Non noté	1	1	2	2

Pourcentages

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	20%	20%	26%	5%
A	43%	41%	44%	43%
B	33%	36%	21%	38%
C	3%	2%	5%	11%
Non noté	2%	2%	3%	3%





7 • Observations générales des tutelles

L'Administrateur Provisoire
Jean-Pierre Finance

à

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités de l'AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Objet : rapport d'évaluation de l'EA IRENEE
Référence du document : C2013-EV-0542493S-S2PUR130004840-RT

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le mars dernier le rapport d'évaluation de l'UMR « Institut de Recherches sur l'Evolution de la Nation Et de l'Etat (IRENEE) » et je vous en remercie.

Je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse de Monsieur S. Pierré-Caps, directeur de l'unité.

En tant que tutelle du laboratoire nous n'avons pas de remarque particulière à émettre sur le rapport du Comité d'évaluation. Nous prenons bonne note de ses recommandations qui nous semblent tout à fait recevables à ce jour.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Administrateur Provisoire



Jean-Pierre Finance



Monsieur le Président,

J'accuse réception du rapport du Comité d'experts de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et vous en remercie.

Je prends bonne note des recommandations formulées par le Comité que vous présidez, auxquelles le Conseil de l'IRENEE entend accorder la plus grande attention.

Permettez-moi de vous apporter les précisions suivantes :

- Le Conseil de laboratoire entend valoriser et renforcer le potentiel scientifique de l'IRENEE. Cette valorisation concerne, d'une part, les projets de recherche qui s'inscrivent dans la dynamique impulsée par l'IRENEE depuis 2005, bien identifiée au niveau national et international et, d'autre part, les collaborations extérieures avec l'Institut François Gény notamment – laboratoire de droit privé de l'UL – par le biais du Pôle scientifique *Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion*, structure de coordination de la recherche mise en place au sein de la nouvelle Université. Je tiens d'ailleurs à vous informer qu'il a été décidé que ce Pôle scientifique, dirigé par le Professeur Thierry LAMBERT, sera intégré dans les locaux actuels de l'IRENEE.

Le renforcement du potentiel scientifique de l'IRENEE, quant à lui, suppose qu'une réflexion soit menée pour préparer l'unité de recherche aux remplacements des personnalités clefs du laboratoire. Le quinquennal permettra aux jeunes chercheurs de s'impliquer dans de nouvelles responsabilités et l'arrivée de nouveaux collègues de renforcer le potentiel existant. Ce renforcement implique néanmoins que l'Université de Lorraine statue sur les non-productifs : à ce jour le calcul des dotations aux laboratoires repose toujours sur la répartition *per capita*. Cela nous contraint à accueillir tous les enseignants chercheurs en droit public et science politique de l'Université, dans la mesure où le budget dépend du nombre d'enseignants rattachés à l'IRENEE (qu'ils soient productifs ou non). Il appartient donc à l'université de mener une réflexion globale sur la prise en compte des non-productifs, de sorte que les laboratoires puissent maîtriser des effectifs en adéquation avec les recherches menées. Il reste que la valorisation scientifique de l'IRENEE depuis 2005 a aussi permis une réduction du nombre de non-productifs.

-Le Conseil de laboratoire a apporté quelques modifications au projet présenté depuis la visite du Comité. En premier lieu, le Pôle *Droit comparé et transfrontière* s'intitule dorénavant Pôle *Droit comparé*. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de ne pas adosser un projet de recherche à un

site géographique. Elle va ainsi permettre de centraliser toutes les recherches en droit comparé dont les travaux menés avec l'Italie, l'Espagne, la Russie ou les pays anglo-saxons outre l'axe transfrontière.

Ensuite, la fusion IRENEE/publicistes de l'ID2 devait être opérationnelle depuis septembre 2010, date à laquelle les deux laboratoires ID2 et IRENEE l'avaient décidée. Mais les Conseils des Universités respectives ont retardé cette fusion au 31.12.2011 afin de conserver en leur sein les structures de recherche telles que reconnues par le ministère. Aujourd'hui, la dématérialisation de toutes les procédures administratives permet à l'équipe présente sur les deux sites de fonctionner correctement depuis Nancy. Une demande de soutien administratif sur le site de Metz a déjà été déposée aux services compétents. La présence dans quelques semaines d'un nouvel Ingénieur au sein du Pôle scientifique *SJPEG* (ancienne responsable des Relations internationales de l'Université Nancy 2), qui travaillera également à temps partiel pour l'unité de recherche, renforcera l'administration de l'IRENEE puisque cette dernière sera en charge de développer l'implication des jeunes chercheurs dans les réseaux nationaux et internationaux par le biais des appels d'offres à l'international.

L'Université de Lorraine devra donc nous accompagner dans notre démarche de valorisation et renforcement de notre laboratoire en nous donnant les moyens matériels, humains et financiers en adéquation avec l'exigence scientifique de l'unité.

Dans l'espoir que ces précisions pourront répondre à votre attente, et vous remerciant encore pour l'attention que le Comité a porté à notre équipe,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments dévoués.



Stéphane PIERRE-CAPS,
Directeur de l'IRENEE